



Paris le 13 janvier 2021

Objet : Mise en œuvre de la loi de Transformation de la fonction Publique à Paris,
Temps de Travail : « Pas une minute de plus »

Madame la Maire,

Les organisations syndicales signataires de ce courrier se sont opposées au vote de la loi 2019-828 du 6 août 2019 dite « Loi de Transformation de la Fonction Publique », tout comme la formation politique à laquelle vous appartenez.

Lors de la réunion du 7 janvier consacrée à l'agenda social, M. Antoine Guillou votre adjoint chargé des Ressources Humaines, nous a présenté, dans les grandes lignes, la méthode et les objectifs que vous comptez poursuivre à cet effet.

Si nous avons pris acte des reports à 2022, de la réflexion sur la politique de la Ville en matière disciplinaire ainsi que de la modification du droit de grève, nous vous rappelons notre totale opposition à ces dispositions.

En revanche, nous ne pouvons accepter l'annonce faite par M. Guillou indiquant qu' **« Hors sujétions, le temps de travail ne pourra plus être inférieur à 1607h annuelles »**.

Cette décision remettrait fondamentalement en cause l'accord RTT de 2001 et ne pourrait que faire augmenter le temps de travail des agents parisiens, ce qui va à l'encontre de l'idée même de progrès social.

Les personnels des administrations parisiennes subissent de plein fouet les difficultés liées à la vie en région parisienne : coût de la vie, du logement, difficultés de transport, pollution, Ils subissent également le gel de leur traitement indiciaire, qui n'aura progressé que de 1,2% en dix ans. De plus, comme vous l'avez-vous même reconnu lors de vos vœux aux agents, si Paris a tenu bon pendant cette crise sanitaire sans précédent, c'est grâce à eux.

C'est ainsi qu'afin de préserver leur santé et l'équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle, les personnels restent extrêmement attachés à leurs jours de congés annuels, à leurs RTT et à leurs sujétions.

C'est pourquoi nous refusons que le temps de travail des agents parisiens augmente, ne serait-ce que d'une minute de plus.

Vous l'aurez compris Madame la Maire, cette question est essentielle aux yeux de nos organisations syndicales. Faute d'une réponse claire et rapide de la municipalité à ce sujet, nous saurons nous mobiliser pour défendre les intérêts des agents.

Par ailleurs, alors que la loi de Transformation de la fonction publique accroît les possibilités de recours aux contractuels, nous souhaitons réaffirmer ici notre attachement à une fonction publique de carrière ainsi qu'au décret 94-415 du 24 mai 1994.

Pour nous, l'urgence n'est pas de recruter plus de contractuels en lieu et place de fonctionnaires titulaires mais bien de mener une véritable politique de déprécarisation afin de sécuriser les carrières de nos nombreux collègues en CDD ou vacataires.

Sachant que le « **pouvoir d'achat des agents et leurs conditions de travail sont au cœur de vos préoccupations** », nous ne doutons pas que vous serez attentive à nos revendications.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Maria DA COSTA PEREIRA
Coordinatrice du Comité des syndicats CGT
Ville de Paris

Olivier HOCH
Secrétaire Général de l'UNSA AP

Yves Borst
Président de l'UCP

Nicolas LÉGER, Hayate SAHRAOUI
Co-Secrétaires Généraux SUPAP-FSU

Patrick AUFFRET
Secrétaire Général FO Paris

Alain ARHUIS
Secrétaire Général CFTC Paris